

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

2025-021

Opération d'amélioration de la voirie communales et
Réhabilitation d'équipement publics.Séance du : 12 mai 2025
Date de convocation : 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 7
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony
Pouvoir de : -
Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per,
Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

OBJET : OPERATIONS D'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE ET REHABILITATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

La commune de La Grave va engager des travaux de réhabilitation de plusieurs équipement publics :

- ✓ La voirie doit être améliorée :
 - A la Grave : goudronnage du chemin du Pont Romain
 - A Terrasses : goudronnage chemin d'accès sous le village
- ✓ Des équipements publics doivent être rénovés :
 - Deux toilettes publiques vont être restaurés, le long du GR54, dans les hameaux du Chazelet et de Terrasses.
 - Le mur du cimetière du hameau de Terrasses doit être repris.

Plan de financement « voirie communale »:Montant investissement = **86 340.00 € HT**

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	40%	34 536.00 €
Autofinancement communal		51 804,00 €
	TOTAL	86 340.00 €

Plan de financement « réhabilitation d'équipements publics » :Montant investissement = **65 566.00 € HT**

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	40%	26 226.00 €
Autofinancement communal		39 340,00 €
	TOTAL	65 566.00 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC**Le secrétaire de séance**
Alain FAUST

Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :